



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-663 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL

**PRENEZ AVIS QUE** le règlement cité ci-haut sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **16 février 2018 à 17 h 00 à la salle du conseil sise au 115, chemin Dupuis.**

Ce règlement vise à remplacer le *Règlement numéro 2016-648 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.*

L'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie fait suite à l'élection municipale, obligation énoncée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, article 13.

Le projet de règlement déposé et présenté à la séance du 19 janvier 2018 reprend les dispositions du précédent règlement, spécifiant les buts poursuivis, les valeurs de la Ville, les règles de conduite et les mécanismes de contrôle pour assurer le respect du règlement. Seront également définies les notions de don, d'avantage, de conflit d'intérêt et de confidentialité des informations reçues;

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau du greffier situé à l'adresse précitée durant les heures de bureau.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Donné à Ville d'Estérel, ce 31<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le *Journal Accès, LE Journal des Pays-d'en-Haut* et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 31 janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier